

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Commune de Villarembert (73) Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	-
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	-

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	3CMA CAR – Avenue d'Italie 73300 Saint-Jean-de-Maurienne Service Planification Mme BEZAULT 04.79.64.47.44. sophie.bezault@saintjeandemaurienne.fr

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i> Le SCOT de Maurienne est en cours d'élaboration.</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i> Le PLU approuvé le 05 avril 2017 a fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p>Modification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suppression de quatre secteurs de taille et capacité d'accueil limitées (Ah et Nh) pour reclasser les habitations en zone A ou N et instaurer la règle prévue par le code de l'urbanisme relative à l'autorisation des extensions des habitations et annexes • modification de la règle d'implantation des constructions de taille modeste dans les prospects. • création d'un secteur NL (naturel à destination de loisirs) dans la continuité du centre équestre, pour permettre l'aménagement d'un bike-park, voire d'un skate-park et/ou d'un terrain multisports en aval de la station du Corbier. <p><i>Pièce jointe : la notice de la modification avec les extraits du zonage et du règlement avant et après procédure.</i></p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	254 habitants en 2014
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	958 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Moins de 1 ha.
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p>	<p><i>Indiquez les données en surface ou en pourcentage</i></p> <p>Zone U : 30,7 ha, soit 3,14% du territoire Zone AU : 3,36 ha, soit 0,35% du territoire Zone A : 459 ha, soit 48% du territoire Zone A : 464 ha, soit 48,5% du territoire</p>

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
<p>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</p> <p>Les orientations du PADD approuvé en avril 2017 sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientation n°1 : Créer du logement pour la population permanente et les saisonniers • Orientation 2 : Développer prioritairement la station du Corbier et secondairement le secteur en limite avec La Toussuire • Orientation 3 : Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers, préserver la qualité paysagère de la commune et les continuités écologiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Axe 1 : Préserver les terres agricoles les plus faciles à travailler ○ Axe 2 : Protéger les espaces naturels et forestiers, préserver les continuités écologiques ○ Axe 3 : Conserver la qualité paysagère et patrimoniale de la commune • Orientation 4 : Faciliter les déplacements sur le territoire communal <ul style="list-style-type: none"> ○ Axe 1 : Faciliter les déplacements entre le chef-lieu et la station du Corbier ○ Axe 2 : Faciliter les déplacements et stationnements sur la station du Corbier

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ? <ul style="list-style-type: none"> • Orientation n°5 : Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain • Orientation n°6 : Maintenir l'équipement commercial et les services • Orientation n°7 : Maintenir, voire développer, les activités hivernales et estivales de loisirs • Orientation n°8 : Renforcer, dans la limite des compétences communales, les communications numériques

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ? Annexe à joindre : délibération engageant la procédure Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet • de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ? <p>La suppression des STECAL (secteurs Ah et Nh) a pour objectif de faciliter l'évolution des habitations existantes et la réalisation d'annexes dans un périmètre mieux adapté que le zonage initial parfois très restrictif, au ras du bâtiment. Les quelques passages de N à A ont pour objectif que l'annexe soit possible dans la même zone que celle où se situe l'habitation. Les règles d'implantation par rapport à l'habitation, d'emprise au sol et de hauteur ont pour finalité de réduire les incidences de ces annexes ou extensions sur les espaces agricoles et naturels.</p> <p>La possibilité de construire dans les prospects est assouplie (passage d'une hauteur de 3 m à 4,50 m), pour faciliter la construction sur de petites parcelles.</p> <p>La création de la zone NI (naturelle à destination de loisirs) aux Orgières d'en Bas a pour objectif de permettre l'implantation du bike-park situé jusqu'à l'été 2016 sur le front de neige du Corbier – son déplacement est nécessaire vu les travaux de remodelage du front de neige. D'autres équipements dédiés aux loisirs pourront également y trouver place : skate-park, terrain multisports,... , mais aussi des bancs ou tables de pique-nique. Ces équipements ont pour vocation de conforter les activités estivales et de répondre aux attentes de la clientèle, des hébergeurs, des professionnels du tourisme,...</p>
--

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i> NON

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées. CDPENAF pour les règles autorisant les extensions et annexes aux habitations en zones A et N.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ? NON

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ?	X		Commune soumise en totalité à la loi montagne

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270			Le projet est compatible avec les principes de protection prévus par la loi montagne
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée. Le projet est compatible avec les orientations du SDAGE.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...			Villarembert appartient : <ul style="list-style-type: none"> • au SIVAV (Syndicat Intercommunal Mixte des Vallées de l'Arvan et des Villards) • à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne – Arvan

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? <i>Annexe(s) à joindre</i> : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
<p>Sont concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • deux zones Ah au Chef-lieu de Villarembert • une zone Nh à Pré Lacroix, le long de la route menant du chef-lieu à la station du Corbier • une zone Nh à Côte gagnaz, le long de la route menant du chef-lieu à la station du Corbier • la zone A qui devient NI aux Orgières d'en Bas, en aval (soit à l'est) de la station du Corbier. <p>Voir extraits du zonage et du règlement dans la notice de la modification et document « Localisation des ajustements du PLU ».</p>

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de centralité urbaine • Commune péri-urbaine de première couronne • Commune péri-urbaine éloignée • Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • Commune rurale • Autre : commune rurale de montagne, support d'une station de ski.
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?	Non concerné

4.1 Présentation de votre projet	
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	<i>Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune</i>
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	<i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i>
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
<p><i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension</i> <i>la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs</i> <i>des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant</i> <i>les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation</i> <i>les objectifs de densité</i> <i>la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN</i> 	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non concerné
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	<i>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)</i>
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		<p><i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i></p> <p>La suppression des secteurs Ah et les règles mises en place pour les annexes concernent les zones agricoles à la marge, dans la mesure où une distance maximale entre l'annexe et l'habitation est fixée, ainsi qu'une emprise au sol maximale pour l'annexe (20 m²).</p> <p>Le reclassement d'un secteur A en zone NI à destination de loisirs impacte l'espace agricole (prés de fauche et pâture) pour environ 6 000 m². Selon l'implantation des équipements sportifs et de loisirs, la pratique de la fauche et de la pâture pourra être maintenue sur une partie importante de la zone.</p> <p>Commune soumise à l'AOP Beaufort.</p> <p><i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i></p> <p>Voir PLU approuvé en 2017.</p>
Des espaces boisés ?		X	<p><i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i></p>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		<p><i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i></p> <p>300 m² passent de zone N en zone Aa, pour être dans la même zone que l'habitation à laquelle ils se rattachent.</p> <p>Le règlement des zones A et N encadrera les possibilités d'extension et d'annexes, comme cela est prévu par l'article L.151-12 du code de l'urbanisme.</p>
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	<p><i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i></p> <p>Pas de zone Natura 2000 sur la commune de Villarembert.</p> <p>L'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLU approuvé en avril 2017, suite</p>

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			à l'avis au cas par cas de l'autorité environnementale, figure dans le rapport de présentation de 2017.
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Trois ZNIEFF de type 1 du Vallon de Comborsière, du Marais du Cruet, Tourbières et prairies de la Toussuire : éloignées des secteurs Ah et Nh supprimés et du secteur NI créé. ZNIEFF de type2 : Massif des Grandes Rousses : éloignée. → Aucun enjeu.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Six zones humides concernent la commune. Elles sont toutes éloignées des zones Ah/Nh supprimées ou de la zone NI créée en aval de la station du Corbier. → Aucun enjeu.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	Les cours d'eau sont éloignés des zones Ah/Nh supprimées ou de la zone NI créée en aval de la station du Corbier. → Aucun enjeu.
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ? Le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie a recensé les corridors biologiques qui concernent principalement la partie haute de la commune, ainsi que le ruisseau de L'Edioulaz marquant la limite avec la commune de Fontcouverte. Cf. page 79 du rapport de présentation approuvé en 2017. → Aucun enjeu.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles Aucun corridor d'importance régionale recensé par le SRCE. Réservoirs de biodiversité correspondant aux ZNIEFF et zones humides.		

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i>
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Les ajustements apportés au PLU ne remettent pas en cause l'adéquation ressource / besoin en eau potable identifiée lors d'élaboration du PLU.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Les ajustements apportés au PLU ne remettent pas en cause la capacité suffisante de la station d'épuration identifiée lors d'élaboration du PLU.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		Le PLU demande une gestion des eaux pluviales lors de chaque opération. Les ajustements apportés au PLU n'ont pas d'incidences sur les eaux pluviales.
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?			<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?			Les ajustements apportés au PLU concernent des zones agricoles et naturelles. Les quelques secteurs concernés par le PPRN ne sont pas soumis à des risques ; les autres n'ont pas été étudiés ni par le PPRN, ni par l'étude complémentaire des risques. Cependant, les adaptations du PLU restent limitées en autorisant uniquement l'extension limitée et deux annexes aux habitations situées en zone A ou N et des équipements de loisirs en zone NI.
Nuisances ?		X	<i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i> Il existe une ligne régulière de bus, mise en place par le Conseil Général et reliant Saint-Jean-de-Maurienne au Corbier, sans passage par le Chef-lieu

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?
			Et quels sont les enjeux identifiés ?
			de Villarembert.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?			
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			



5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	Voir les extraits dans la notice
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 18/10/2018 Lieu : VILLAREMBERT	NOM BERTHIER SIGNATURE	PRENOM : Jean-Pierre  
--	---------------------------	--

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	<p>3CMA Service Planification STM de Saint-Jean-de-Maurienne, 321 rue Henri Sainte-Claire Deville, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne Mme BEZAULT 04.79.64.47.44. sophie.bezault@saintjeandemaurienne.fr</p>
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	<p>Bureau d'étude : Agence VIAL& ROSSI Mme Gabrielle MOLLIER 4 rue du Président Coty – 73 200 ALBERTVILLE urbanisme@vial-rossi.fr – Tel. : 04 79 37 07 07</p>